

Paris, le - 8 JAN. 2021

SGAPP – Secrétariat général aux politiques publiques
Affaire suivie par : Mission ville
Mél. : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

À

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets régional des crédits de la politique de la ville pour l'année 2021

P.J. : 1- Notice 2021 pour le dépôt en ligne des Demandes de subvention politique de la ville sur le portail Dauphin
2- Liste des QPV PRIJ

La politique de la ville constitue un enjeu majeur en Ile-de-France dont les crédits spécifiques qui y sont consacrés, relevant du programme 147, sont pour l'essentiel délégués aux Préfets de département ; avec les Préfets délégués pour l'égalité des chances, ils établissent leurs programmations départementales en s'appuyant sur les orientations fixées dans le cadre des 75 contrats de ville franciliens.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée vise à soutenir des organismes qui concourent au déploiement des chantiers prioritaires portés à ce niveau à destination des quartiers de la politique de la ville franciliens.

Les projets éligibles sont portés en particulier par des acteurs associatifs qui développent des actions d'envergure régionale ou interdépartementale représentant un caractère structurant au regard des enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales au sein de la région francilienne.

Aussi, un appel à projets régional est lancé pour l'année 2021 autour de trois priorités d'intervention :

- l'emploi et en particulier l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ) : les porteurs de projets veilleront en particulier à proposer des actions consistant à accompagner l'extension de ce plan à 105 nouveaux quartiers (ci-joint la liste des quartiers concernés par le PRIJ). Il importe que l'intervention des opérateurs soutenus au niveau régional se traduise par la prise en charge de jeunes dans le cadre des groupes opérationnels locaux.
- l'éducation : les crédits de la politique de la ville sont mobilisés en particulier sur les programmes de réussite éducative, les cités éducatives, les cordées de la réussite ainsi que sur des actions de prévention, de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à la parentalité dans les quartiers de la politique de la ville.

- la culture : l'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. Sont notamment concernés par cet axe les projets relevant des jumelages culturels entre des établissements publics et des quartiers de la politique de la ville.

Par ailleurs, à titre transversal, cet appel à projets vise à soutenir des actions relatives à l'appui à l'ingénierie de projets, à la qualification des acteurs intervenant dans les quartiers de la politique de la ville et aux démarches évaluatives.

Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs dossiers de demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN **d'ici le vendredi 26 février 2021**. Toutefois, ne sont pas concernés par cette échéance les porteurs de projets s'inscrivant dans les programmes des cordées de la réussite, du parrainage et dans l'opération « C'est Mon Patrimoine ! », qui font l'objet de campagnes spécifiques.

Pour les porteurs de projets qui sollicitent la reconduction de leurs actions, l'examen de leur bilan 2020 fera l'objet d'une attention particulière, notamment du point de vue des bénéficiaires touchés, de la prise en compte de l'égalité femme-homme et de l'impact des actions menées.

La mission ville de la Préfecture de région, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : pref-mission-ville@paris.gouv.fr, se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant cet appel à projets. A ce titre, un webinaire sera organisé par la mission ville à destination des porteurs de projets dans le courant du mois de janvier.



Le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris
Marc GUILLAUME